

HISTOIRE

L'ACTION LA PLUS ANCIENNE AU MONDE

Lors de mes recherches pour ma thèse de master en histoire, j'ai découvert en 2010 dans les Archives de Frise-Occidentale «l'action la plus ancienne au monde». Le document se trouvait dans un ensemble disparate de pièces d'archives, intitulé *Financiën van de Verenigde Oost-Indische Compagnie (VOC)* (Les Finances de la Compagnie unie des Indes orientales (VOC)) Cette compagnie commerciale nationale, qui était composée de six chambres et qui a existé jusqu'en 1795, avait été fondée en 1602 grâce à l'intervention des états généraux des Provinces-Unies (gouvernement central) pour contrer la forte concurrence d'un grand nombre de compagnies locales. L'action se trouvait depuis longtemps déjà parmi ces documents, mais personne ne s'était rendu compte jusqu'alors du type de document dont il s'agissait exactement. En effet, ce papier ressemble à première vue à un acquittement d'une obligation de la VOC. La compagnie émettait régulièrement des obligations pour résoudre à court terme des problèmes de liquidités.

Cependant, la VOC était aussi la première entreprise commerciale financée par une émission de grande envergure d'actions de capital négociables. Cette méthode de financement était innovante, car pour la première fois dans l'histoire presque tout le monde pouvait acheter une telle action et ce capital était souscrit pour une période prodigieusement longue (au début dix ans). En compensation pour cette longue période, les actionnaires pouvaient négocier librement leurs actions. C'est ainsi qu'à partir de 1602 les actions ont rapidement commencé à faire l'objet d'un commerce et d'une spéculation sous la forme moderne que nous leur connaissons.

Le document retrouvé n'était donc pas une obligation, mais un titre de la VOC. Pourtant, il n'est pas étonnant que personne n'ait remarqué auparavant ce bout de papier. Premièrement, on ne connaissait jusqu'alors que trois papiers de ce genre, lesquels sont tous d'une date ultérieure¹.



© Westfries Archief.

Deuxièmement, l'«action» est en fait un certificat d'entière libération d'une action. Afin d'inciter les investisseurs à placer leur argent dans la VOC, les actions pouvaient être payées en quatre versements échelonnés. L'«action» retrouvée est la preuve que cet actionnaire a acquitté sa dernière entière libération de douze florins et dix sous sur son action de 150 florins, et ce à la date du 9 septembre 1606, quatre ans après avoir acheté l'action de 150 florins à la chambre de la VOC d'Enkhuizen (dans l'actuelle province de Hollande-Septentrionale).

Bien que l'action retrouvée ne soit pas une action au sens juridique strict du terme, mais une quittance, elle ressemble très fort à ce que l'on considère aujourd'hui comme une action. En effet, la VOC elle-même n'émettait pas d'actions sur papier. La seule preuve dont disposait un actionnaire de la VOC était son inscription dans les gros livres de transport des chambres de la VOC. Un actionnaire ne ramenait donc chez lui d'autre preuve de sa détention d'actions que cette

quittance. De plus, cette quittance est la plus ancienne preuve imprimée de détention d'actions.

Le porteur de la plus ancienne action, Pieter Harmensz, l'huissier municipal d'Enkhuizen, a considéré lui aussi sa quittance comme une forme de titre. En effet, ce qui rend le document encore plus unique sont les notes écrites sur la face intérieure gauche de l'action. Ces notes ont trait aux allocations de dividendes que Pieter Harmensz a reçues sur son action. De telles notes manquent sur les trois autres quittances retrouvées. Chaque fois que Pieter Harmensz recevait des dividendes, le clerc de la VOC les notait sur sa quittance. Sa veuve a continué aussi à garder ces notes, ce qui nous permet pour la première fois de savoir exactement ce qu'un actionnaire individuel recevait comme dividendes sur son action entre 1602 et 1650.

Ces notes montrent que Pieter Harmensz a dû attendre longtemps son premier dividende. Ce n'est qu'en 1612 qu'il a reçu une allocation de

57,5 pour cent. Qui plus est, les notes montrent que jusque vers 1620 la rémunération annuelle moyenne de son action n'excédait pas 6,25 pour cent. C'était l'intérêt qu'on était censé recevoir à cette époque sur des obligations d'État relativement plus sûres. Alors que la VOC allait devenir plus lucrative à partir du milieu du XVII^e siècle, cet actionnaire a dû attendre longtemps avant que son action ne lui rapporte vraiment quelque chose.

Ces notes confirment l'image qui ressort de récentes recherches sur la VOC². Elles montrent bien également que les actionnaires étaient la cinquième roue du carrosse pour les dirigeants de la VOC et du gouvernement central. La guerre permanente contre les Espagnols en Asie exigeait de si gros investissements que les actionnaires venaient à la dernière place. La VOC avait sans doute trop peu d'argent pour rémunérer les actionnaires. Cette image correspond aussi au financement de la chambre locale de la VOC à Enkhuizen, dont j'ai étudié la comptabilité dans le cadre de ma thèse³. En fait, en 1612, cette chambre locale a même fait faillite et a dû frapper à la porte d'autres chambres pour pouvoir rester en activité. Ainsi, l'action la plus ancienne non seulement rend tangible l'origine du commerce moderne des actions, mais elle élargit aussi nos connaissances sur les deux premières décennies difficiles de la VOC.

RUBEN SCHALK

(TR. E. CODAZZI)

L'action est interactivement visible sur le site
Internet www.worldsoldestshare.com

- 1 Ils sont en possession de l'université de Leyde, de l'*Amsterdam Stock Exchange* et d'un consortium privé d'Allemagne.
- 2 Voir OSCAR GELDERBLOM, ABE DE JONG et JOOST JONKER, «An Admiralty for Asia: Isaac le Maire and conflicting conceptions about the corporate governance of the VOC», in *ERIM Report Series in Management*, juin 2010, pp. 1-52.
- 3 R. SCHALK, *Financing the Dutch Golden Age: the credit market of Enkhuizen, 1580-1700* (thèse MA, université d'Utrecht, 2010).
À consulter sur <http://igitur-archive.library.uu.nl/student-theses/2010-0826-200318/UUindex.html>